

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE

SERVICE VIE DES QUARTIERS

MHC/MD

(N)

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET Convention de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et le Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'opération «Danse ma Ville» en 2018

P.J. 1 projet de délibération

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Nouméa souhaite reconduire pour l'année 2018, l'opération «Danse ma Ville» inscrite au titre du contrat d'agglomération, opération n° III-3-2 «Plan d'Actions pour la jeunesse» auprès d'un jeune public âgé de 8 à 15 ans afin de répondre aux attentes et aux objectifs fixés.

Cette opération lancée en 2011 vise, par le biais d'un outil fédérateur tel que la danse, la valorisation de l'expression des initiatives individuelles et collectives et la mise en situation de réussite du jeune.

Pour ce faire, il est proposé la mise en place d'ateliers de danse hebdomadaires encadrés par des danseurs professionnels agréés, l'organisation de sorties spectacles externalisés permettant la découverte de différents registres de danse et l'échange entre les différents participants ainsi que la participation à un concours.

En 2017, 10 structures ont participé et proposé plus de 360 heures d'ateliers durant 7 mois, mobilisant près de 160 jeunes jusqu'à la finale «Danse Ma Ville». Comme l'an dernier, la municipalité a souhaité à nouveau associer les différents collèges volontaires de Nouméa et développer en complément, des ateliers de danse en Maisons Municipales de Quartiers et Espaces d'animation, des ateliers au sein des établissements scolaires.

Six espaces d'animation sont mobilisés et cinq collèges ont souhaité participer à l'opération dans le cadre de l'UNSS Danse.

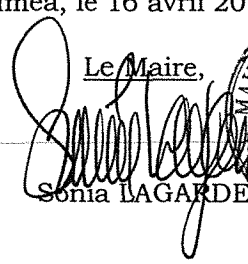
Des référents danse seront identifiés dans chaque structure afin de coordonner les ateliers et faire le lien avec l'intervenant de danse, et le Service Vie des Quartiers, pilote de l'opération, depuis cette année. 310 jeunes sont concernés par le projet pour un budget global de 4.000.000 F/CFP dont la finale «Danse ma Ville» se déroulera cette année le mercredi 3 octobre au kiosque à musique de la place des cocotiers.

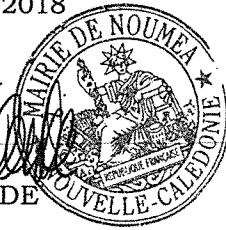
Pour les ateliers proposés au sein des collèges, la Ville de Nouméa souhaite fixer les obligations de chacun au travers d'une convention quadripartite avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

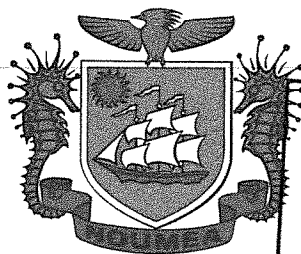
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer la convention de partenariat quadripartite pour la mise en œuvre de l'opération «Danse ma Ville» 2018.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 15.05.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 16.05.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	36	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (12 procurations)	:	48	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Karine DESTOURS	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

SORTIE DE :

Mme M. LAGNEAU

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Sud et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique dans le cadre de l'opération «Danse ma Ville» en 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 MAI 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU le contrat d'agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/75 du 16 avril 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Jeunesse et des Sports/ de la Cohésion Sociale, de la Solidarité, du Handicap entendue en séance du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer la convention quadripartite de partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Sud et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre de l'opération «Danse ma Ville» 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à la province Sud et à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 MAI 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 MAI 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.P.V.	- 1
PROVINCE SUD	- 1
D.D.E.C.	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1
VICE-RECTORAT (DAAC)	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 MAI 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 29 MAI 2018
~~et / ou par le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation

Patricia VAN RYSWYCK

11^{ème} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population